



OSISKO ANNONCE LA MODIFICATION DU FLUX ARGENTIFÈRE GIBRALTAR

Montréal, 29 avril 2020 – Redevances Aurifères Osisko Ltée (la « Société » ou « Osisko ») (TSX et NYSE : OR) a le plaisir d'annoncer qu'elle a apporté une modification à son flux argentifère de 75 % (le « flux argentifère ») en lien avec la mine de cuivre Gibraltar (« Gibraltar ») située en Colombie-Britannique, au Canada, laquelle est opérée par une filiale en propriété exclusive de Taseko Mines Limited (« Taseko »).

Osisko et Taseko ont modifié le flux argentifère en réduisant le prix payé par Osisko pour chaque once d'argent affinée de 2,75 \$US à zéro en contrepartie d'une considération en espèces de 8,5 millions de dollars CA à Taseko.

Sean Roosen, président du conseil d'administration et chef de la direction d'Osisko, a commenté : « Nous sommes heureux d'annoncer cette transaction qui améliore l'un de nos actifs de métaux précieux canadiens de grande qualité tout en perpétuant notre solide partenariat avec Taseko. Notre entente avec Taseko augmente la marge monétaire d'Osisko sur ce flux argentifère de 80 % à 100 % tout en fournissant à Taseko un soutien de son fonds de roulement, contribuant à élever son niveau de trésorerie pro forma à environ 58,5 millions de dollars. Gibraltar est un actif à longue durée de vie détenu par un opérateur ayant fait ses preuves. Cet investissement permet donc aux actionnaires d'Osisko de continuer de bénéficier d'un potentiel d'accroissement du prix de l'argent au cours des nombreux cycles à venir. »

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux axée sur les Amériques qui a débuté ses activités en juin 2014. Osisko détient un portefeuille de plus de 135 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko s'appuie sur son actif clé, une redevance de 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic, laquelle est la plus importante mine aurifère au Canada. Osisko détient également le projet aurifère Cariboo au Canada et un portefeuille de participations dans des sociétés de ressources publiques, incluant des participations de 15,8 % dans Minière Osisko Inc., de 17,9 % dans Métaux Osisko et de 18,3 % dans Ressources Falco Ltée.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal Québec H3B 2S2.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Redevances Aurifères Osisko Ltée :

Sandeep Singh
Président
Tél. (514) 940-0670
ssingh@osiskogr.com

Mise en garde concernant les renseignements prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada et des États-Unis. Compte tenu de leur nature, ces énoncés prospectifs obligent Osisko à poser certaines hypothèses et comportent nécessairement des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus ou attendus. Les énoncés prospectifs ne comportent aucune garantie de performance. Des mots tels que « peut », « serait de nature à », « sera », « serait », « pourrait », « s'attend à », « croit », « prévoit », « anticipe », « à l'intention de », « évalue », « estime », « continue », ou leur forme négative ou toute autre terminologie semblable, ainsi que les termes habituellement utilisés au futur et au conditionnel, identifient des énoncés prospectifs. L'information contenue dans les énoncés prospectifs est fondée sur des hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant la réalisation des bénéfices anticipés découlant de ses investissements et de la transaction avec Taseko, et la performance générale des actifs d'Osisko, les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances. Osisko considère que ses hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais elle avertit le lecteur que ses hypothèses à l'égard d'événements futurs dont plusieurs échappent à son contrôle, pourraient se révéler inexacts puisqu'elles sont soumises à des risques et à des incertitudes qui touchent Osisko et ses activités. De tels risques et incertitudes incluent, entre autres, la fluctuation des prix des commodités qui sous-tendent les redevances détenues par Osisko; les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain; les changements réglementaires dans les gouvernements nationaux et locaux, y compris les régimes d'octroi de permis et les politiques fiscales; la réglementation et les développements politiques ou économiques dans les juridictions où sont situées les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance ou autre intérêt ou par l'entremise desquelles ils sont détenus; les risques liés aux exploitants des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance; l'influence des évolutions macroéconomiques; les conditions d'affaires et de marchés; les litiges; les litiges concernant tout titre, permis ou licence liés à des intérêts sur l'une des propriétés dans laquelle Osisko détient une redevance ou un autre droit; des difficultés relatives au développement, à l'obtention de permis, aux infrastructures, à l'exploitation ou aux aspects techniques sur l'une des propriétés dans laquelle Osisko détient une redevance ou un autre droit; aux délais ou aux conditions climatiques sur l'une des propriétés dans laquelle Osisko détient une redevance ou un autre droit; des différences dans la cadence et l'échéancier de production par rapport aux estimations de ressources ou aux prévisions de production faites par les exploitants des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance ou un autre droit; les risques et les dangers liés à l'exploration, au développement et à l'exploitation minière sur l'une des propriétés dans laquelle Osisko détient une redevance ou d'autres intérêts, incluant, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques inhabituelles ou imprévues et métallurgiques, des affaissement ou des effondrements de terrains, les inondations et autres catastrophes naturelles ou des troubles civils ou d'autres risques non assurés, et les réponses des gouvernements concernés à la propagation de la COVID-19 et l'efficacité des mesures déployées.

Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs présentés dans le présent communiqué, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la dernière notice annuelle d'Osisko, déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans SEDAR au www.sedar.com, et déposée auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans EDGAR au www.sec.gov. L'information prospective présentée dans le présent communiqué reflète les attentes d'Osisko au moment de l'émission du présent communiqué et pourrait changer après cette date. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.